Recommandation dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune PESC sur le Kosovo

1996/2021(INI) - 21/02/1996

En adoptant la recommandation de M. Jose Maria MENDILUCE (PSE,E), la commission attend du Conseil qu'il maintienne ses pressions sur le président de la nouvelle République fédérale yougoslave pour qu'il engage un dialogue avec "M. RUGOV et d'autres représentants élus du peuple du Kosovo". En effet, M. MILOSEVIC "refuse pour l'heure de faire quelque concession que ce soit au peuple du Kosovo". Qui plus est, la situation en Vojvodine est également très préoccupante car les minorités y sont soumises à une pression croissante. Par conséquent, la commission des affaires étrangères veut que, dans le cadre d'une action commune, le Conseil lie la reconnaissance diplomatique et la levée des sanctions, à "un règlement total et satisfaisant" de la question du Kosovo. Par ailleurs, la Commission est invitée à ouvrir un bureau au Kosovo. Rappelons que les recommandations au titre de la PESC, une fois adoptées par la commission des affaires étrangères, sont inscrites à l'ordre du jour de la session qui suit leur adoption. Elles sont réputée sadoptées, à moins qu'un dixième des membres du PE ne s'y oppose. Dans ce cas, elles sont soumises au vote de la plénière.